



Intervention Didier LOURDEZ, Secrétaire général Rassemblement du 12 septembre 2018

Bonjour à toutes et à tous.

Au début de l'année, les camarades de Presstalis ont été une nouvelle fois les victimes de la mauvaise gestion de leur direction. Alors qu'elle annonçait pour décembre un résultat à l'équilibre, la réalité était tout autre. Le déficit constaté était de 25 millions d'euros, et les fonds propres négatifs de plus de 300 millions d'euros.

Les salariés de cette entreprise ont été confrontés à la menace du dépôt de bilan et ont dû faire encore plus d'efforts et subir des suppressions d'emplois.

Après avoir consulté les adhérents des différentes entreprises concernées, un accord a été conclu.

Mais à quoi bon tant de sacrifices puisque, à peine l'encre est-elle sèche, le rapport Schwartz commandé par les ministres de la Culture, de l'économie et des finances veut mettre fin à 70 ans de distribution de la presse dans le cadre des principes issus de la Loi Bichet ?

Ces 3 grands principes sont la liberté, la solidarité et l'égalité de traitement.

Ils s'articulent autour d'un système coopératif qui oblige les éditeurs, dans le cadre du groupage, à y adhérer. C'est cette obligation qui permet à la presse, qu'il s'agisse de quotidiens ou de magazines, d'être assurée d'une égalité de traitement indépendamment de ses capacités financières et de sa périodicité.

En proposant de mettre fin au système coopératif obligatoire, le rapporteur libéralise le secteur de la distribution de la presse.

Il laisse entre les mains des plus puissants la possibilité de contourner le système collectif de distribution de la presse en vigueur, de s'affranchir de la solidarité et de s'organiser entre eux pour la distribution de leurs titres, de régner en maîtres dans un secteur déjà en difficulté et de décider qui, parmi les plus petits éditeurs, peut ou pas se joindre à eux.

Nous nous retrouverons donc avec un système dans lequel les plus fortunés décideront de qui peut exister ou pas. Cette situation pourrait nous renvoyer à l'époque pas si lointaine où les messageries Hachette refusèrent de distribuer le journal *L'Humanité*. Dans cette distribution à deux vitesses, les titres à faibles ressources publicitaires ou qui ne seraient pas adossés à un grand groupe financier pourraient disparaître.

Dans un cadre libéralisé, le risque est grand de voir la rentabilité l'emporter. À terme, les points de vente jugés non viables économiquement risqueraient d'être éliminés. Ainsi, la presse serait disponible uniquement sur une partie du territoire alors qu'elle l'est aujourd'hui partout en France. L'accès à la presse pour tout citoyen, peu important son lieu d'habitation, serait remis en cause.

C'est pourquoi nous proposons de maintenir et de renforcer le système coopératif obligatoire donnant à chacun, par la loi, le droit d'être distribué.

Sans cela, le pluralisme, la démocratie et la liberté de la presse seront en danger.

Ce pluralisme permet à chaque citoyen de se forger librement sa propre opinion sur tous les aspects de la vie quotidienne et de chercher les arguments nécessaires à sa réflexion.

Sans pluralisme, il n'y a pas de démocratie. Lorsque tous les petits titres auront disparu, quel choix aurons-nous lorsqu'il ne nous restera comme quotidiens d'information et de politique générale que les titres de LVMH, du *Monde* ou du *Figaro* ?

Chacun l'aura compris, le système coopératif obligatoire est la pierre angulaire du système de distribution de la presse solidaire et égalitaire.

Les éditeurs nous expliquent qu'il ne faut pas s'affoler, qu'il s'agit d'un simple rapport et que ce dernier est amendable. Pourtant le texte est clair, faisant état d'un avant-projet de loi qui enterre le principe coopératif « obligatoire » en abrogeant la Loi Bichet. Tout est dit ou plus précisément, tout est écrit.

D'autres propositions notifiées dans notre 4 pages complètent notre analyse du système de distribution. Ainsi, nous rappelons des mesures simples permettant la péréquation des coûts de distribution et le renforcement de la régulation en garantissant la liberté de la presse.

Les éditeurs investissent dans le tout numérique et constatent avec étonnement une diminution des ventes. Mais que font-ils pour enrayer ce déclin du support papier ? En mettant sur le devant de la scène uniquement l'ère numérique, ils amplifient le phénomène baissier.

L'inquiétude est grande pour les salariés de la profession. Les éditeurs doivent répondre à leurs préoccupations. Tracer des perspectives d'avenir et de maintien dans leur emploi est plus que jamais indispensable.

L'augmentation du prix du support papier pour financer le numérique va à l'encontre du développement de ce dernier.

La réforme proposée par le rapport accentuera inévitablement ce phénomène de décroissance.

Nous défendons et affirmons que la presse n'est pas un produit comme les autres. C'est pour cette raison que Presstalis ne peut être une entreprise de droit commun, sauf à considérer que la presse est uniquement porteuse de valeurs marchandes, au détriment du bien culturel qu'elle représente au service du pluralisme.

À ce titre, l'État ne peut se désengager d'une presse égalitaire et démocratique. Au contraire, il doit renforcer sa participation parce que la distribution de la presse remplit une mission de service public.

Alors toute la profession est mobilisée. Parce que chacun d'entre nous a bien conscience que les dommages collatéraux ne se feront pas attendre. Si des titres sont demain écartés du système de distribution ou qu'ils disparaissent purement et simplement, c'est toute la chaîne de la fabrication, de l'impression à la distribution, qui s'en trouverait gravement affaiblie.

Le contenu de ce rapport est à l'origine de notre contestation, le gouvernement Macron en porte la responsabilité.

Et il ne s'agit pas pour nous d'un baroude d'honneur mais bien du début d'une opposition à ce rapport, s'il reste en l'état.

Nous sommes déterminés à construire à Paris et en régions un rapport de forces qui nous permette de gagner. Je souligne d'ailleurs les importantes délégations des camarades de province qui ont fait le chemin pour être ici avec nous.

Le gouvernement a la capacité d'enterrer immédiatement ce rapport et de reprendre les échanges avec les différents protagonistes du secteur.

Dans ce cas, notre syndicat sera disponible, tout comme il a répondu présent en se rendant aux diverses invitations qu'il a reçues des commissions en lien avec le rapporteur Schwartz et des autres commissions issues de l'Assemblée nationale ou du Sénat.

Notre rassemblement d'aujourd'hui est une vraie réussite, à la fois par le nombre de camarades mobilisés et présents sur la Place du Palais-Royal, mais aussi par l'unité de la CGT dans notre profession. Cela faisait bien longtemps que les syndicats de la CGT de la profession ne s'était pas mobilisés au même moment, au même endroit et pour la même cause.

C'est un véritable atout qu'il nous faut mettre au service des salariés de notre profession.

Vive la CGT !